***Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)***

**Procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle 2021**

**tenue samedi le 4 septembre 2020 à 9h00**

**à la chapelle du lac Blanc.**

*Note Covid-19 : L’Assemblée s’est tenue en respect des règles sanitaires du moment, en zone verte, dans un lieu de culte, permettant le rassemblement intérieur jusqu’à 250 personnes, la distanciation de 2m devra être respectée et le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire (peut être retiré si assis et silencieux).*

La liste des membres présents à l’assemblée est disponible à l’annexe A à la fin du procès-verbal.

**Ordre du jour**

1. Constat du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Ajustement et adoption de l’ordre du jour
4. Ajustement et adoption du procès-verbal de l’AGA tenue le 4 septembre 2020
5. Présentation du rapport annuel du CA pour l’année 2020-2021
6. Adoption des finances de l’ARLÉ au 31 mars 2021 « État des recettes et des déboursés 2020-2021 » approuvé par le CA le 5 mai 2021
7. Résultats de la planification stratégique 2016-2021
8. Planification stratégique 2021-2026 – Sondage – Plan d’investissement quinquennal
9. Dossiers du CA
	1. Souscription annuelle à une assurance-responsabilité
	2. Ratification des propositions d’ajustements aux règles administratives
	3. Adoption du budget 2021-22 de l’ARLÉ et cotisation 2021
	4. Règlement 242
	5. Réfection du chemin Nord et Eau de source au lac Blanc
10. Comité Bienvenue
11. Comité Environnement
12. Comité Protection-Sécurité
13. Comité Loisirs et sentiers
14. Comité 50e-2022
15. Élection des administrateurs
16. Varia et période de questions
	1. Élection municipale
17. Levée de l’assemblée

**Début de l’assemblée : 9h15**

1. **Constat du quorum : Quorum confirmé !**

63 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 47 membres.

Selon les règles administratives de l’ARLÉ, le quorum devant être constitué d’au moins 20 membres, il est confirmé.

1. **Mot de bienvenue**

Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence. Il présente les nouveaux propriétaires résidant au 3565, Nathalie Santerre et Daniel Bolduc (présents).

À l’aube de notre cinquantième année, Guy-Francis remercie la grande contribution des membres. Notre Association est en bonne santé. L’ARLÉ c’est toute une équipe : 7 administrateurs, 5 Comités et une trentaine de bénévoles.

Il présente l’équipe du CA :

Louis Ouellet, trésorier,

Hélène Delisle, secrétaire,

Carole Robitaille, responsable du comité Environnement,

Claude Lambert, responsable des comités Bienvenue et Loisirs et sentiers,

Michel Lévesque, responsable de divers dossiers du CA,

Marc Godin, responsable du comité Sécurité, qui est absent aujourd’hui.

Il souligne l’implication d’autres bénévoles qui collaborent à la réalisation des différents projets de l’ARLÉ; il remercie Danielle Harvey et Nathaly Labbé, administratrices du groupe privé Facebook, Catherine Julien, notre fée des communications, Brigitte Pineau, pour l’entretien de la platebande à l’entrée et en tant que ressource conseil à la planification stratégique. L’ensemble des bénévoles qui agissent au sein des comités seront présentés par chaque responsable.

En ce qui a trait au groupe PRIVÉ Facebook, il a été créé en octobre 2020 uniquement pour les membres de l'ARLÉ et leur famille proche, à des fins de communication, collaboration/entraide et partage d'informations. Présentement, 148 personnes y sont abonnées, dont 74 membres de l'ARLÉ. De nombreuses publications et de belles photos ont alimenté le Rapport annuel ! Si vous n'avez pas Facebook, communiquez avec Nathaly ou Danielle qui sauront vous guider. Bravo à tous pour l'utilisation respectueuse !

Guy-Francis mentionne que le CA a tenu 14 rencontres pour assurer la continuité des dossiers de l’Association. Il souligne l’agenda chargé de cette AGA, notamment que des discussions importantes auront lieu quant à la souscription à une assurance responsabilité et la révision de 2 articles des règles administratives.

1. **Adoption de l’ordre du jour : Adopté tel quel à l’unanimité**

Guy-Francis Julien demande si des points sont à ajouter à l’ordre du jour. L’ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l’ont reçu avec l’avis de convocation. L’adoption de l’ordre du jour est proposée par Guy Dumas et appuyée par Jean-Christophe Scholtes.

1. **Adoption du procès-verbal de l’AGA du 5 septembre 2020 : Adopté tel quel à l’unanimité**

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l’ont reçu avec l’avis de convocation. Guy-Francis mentionne que tous les commentaires reçus à l’automne 2020 ont été traités. Aucune modification n’est apportée.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de François Bolduc, appuyée par Sonia Lamontagne d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 5 septembre 2020.

1. **Présentation du rapport annuel du CA pour l’année 2020-2021**

Guy-Francis Julien rappelle aux membres le dépôt du rapport annuel 2020-2021 qui a été envoyé le 22 mai dernier et qui fait état des principales activités réalisées par le CA et les comités incluant « l’état des recettes et déboursés de l’année » qui sera approuvé au cours de l’assemblée. Guy-Francis mentionne l’importance du modèle de l’ARLÉ basé sur un engrenage de roues constitué par les comités formés de bénévoles qui fonctionnent autour du noyau conseil d’administration. Tous peuvent contribuer à faire fonctionner l’engrenage !

1. **Adoption des finances de l’ARLÉ au 31 mars 2021 « État des recettes et déboursés 2020-2021 » approuvé par le CA le 5 mai 2021 : Adopté tel quel à l’unanimité**

L’état financier a été transmis aux membres avec l’avis de convocation.

*Lien vers détail en PDF :* [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/05/310_ARLE_Etat-des-recettes-et-debourses-2020-2021.pdf)

Le nouveau solde de l’avoir de l’ARLÉ est de 15 612$ au 31 mars 2021.

*IL EST RÉSOLU à l’unanimité*, sur proposition de Louis Ouellet, appuyée par Danielle Harvey, d’adopter l’état des recettes et déboursés de l’ARLÉ au 31 mars 2021.

1. **Résultats de la planification stratégique 2016-2021**

Le document a été transmis aux membres avec l’avis de convocation. *Lien vers PDF :*  [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/05/140_ARLE_PlanStrategique-2016-2021_RESULTATS_v1.pdf)

Hélène Delisle mentionne que le plan stratégique élaboré en 2016 pour 5 années a pris fin en 2021. Elle souligne les faits saillants de ce premier plan stratégique quinquennal initié par l’ancienne équipe administrative, notamment au niveau de la qualité de l’eau, de la définition des zones de navigation sur le lac, de la conception des puits absorbants sur le côté sud, de la création du comité de sécurité et de la création du Regroupement des associations des lacs de St-Ubalde (RALSU).

1. **Planification stratégique 2021-2026 – Sondage - Plan d’investissement quinquennal**

Le document a été transmis aux membres avec l’avis de convocation. *Lien vers PDF :* [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/06/140_ARLE_Plan-Strategique_2021-2026_v1.pdf)

Michel Lévesque met en contexte le nouveau plan stratégique quinquennal proposé par le CA. Celui-ci émane des réflexions des membres du CA qui prennent en compte les réponses des membres au sondage. Un suivi annuel sera présenté à l’AGA.

Adrien Nadeau suggère d’ajouter un objectif en lien avec la qualité de vie de notre milieu nautique tel que l’évolution de la faune dans le lac. Guy-Francis mentionne que ce volet sera couvert par des actions incluant un « bilan rappel de l’inventaire de la faune dans le lac par le Ministère des ressources naturelles » lequel permettrait d’évaluer l’impact qu’aura eu l’ensemencement de truites et frayères au cours des années 2011 à 2015.

Des échanges ont lieu en regard de l’ensemencement et sont notés par le CA pour un suivi.

Érosion des berges: Vous constatez qu’il y a de l’érosion sur votre terrain, vous pouvez en informer le comité Environnement (environnement@lelacemeraude.com ) qui saura vous conseiller.

1. **Dossier du CA**
	1. **Souscription annuelle à une assurance-responsabilité - Adopté à l’unanimité**

Un document explicatif sur ce sujet est remis au début de l’assemblée. Lien vers le PDF : [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/09/160_AGA_2021-09-04-Motion-de-vote-AR-et-FdeP-vf.pdf). Il a pour but d’éclairer les membres en vue des 2 motions de vote à venir.

Michel Lévesque met en contexte les membres et présente les recommandations du CA. Il propose la recommandation suivante :

*«****Par cette assemblée générale, les membres confient à leur conseil d’administration le mandat de contracter annuellement une assurance responsabilité (incluant la responsabilité civile et celle des dirigeants et des bénévoles).****»*

Une question est soulevée en ce qui a trait au montant de couverture de 2M$ assujetti à une franchise de 1 000$. Ce sujet sera révisé par le CA afin de s’assurer que la couverture est suffisante. Après discussions, le vote est demandé.

*IL EST RÉSOLU* à l’unanimité d’adopter la recommandation du CA telle que présentée.

* 1. **Ratification des propositions d’ajustements aux règles administratives**

Comme prévu à l’AGA 2020, le CA s’est penché sur les articles 7.4 et 7.5 des règles administratives et revient auprès des membres avec des propositions. Celles-ci prennent en compte la souscription annuelle à une police d’assurance responsabilité protégeant les membres du CA et les bénévoles dans leurs actions et décisions.

**Article 7.4 Fonds de prévoyance:**

***Texte actuel:***

*« L’argent de l’Association placé dans une institution financière est considéré fonds de prévoyance, fonds d’environ de $11,500. Une partie de ce fonds pourra être utilisée pour des projets spéciaux autorisés par les membres lors des assemblées générales ou spéciales. »*

***Texte proposé par Michel Lévesque: Adopté à la majorité***

*«****Dans le contexte où l’ARLÉ souscrit annuellement à une assurance responsabilité civile et des dirigeants et des bénévoles, il est entendu que le fonds de prévoyance peut être diminué. Un seuil de 5 000$ est fixé comme nouveau fonds de prévoyance. Une partie de ce fonds pourra être utilisée pour des projets spéciaux autorisés par les membres lors des assemblées générales ou spéciales.****»*

*IL EST RÉSOLU à la majorité d’adopter le texte proposé tel que présenté.*

* + - **Article 7.5 Acquisition d’immeubles**:

***Texte actuel***:

*« L’acquisition de biens immeubles doit faire l’objet d’une autorisation antérieure par les membres en règle lors d’une réunion annuelle ou spéciale.*

*Le Conseil d’administration agissant pour l’Association a le pouvoir d’acheter ou acquérir autrement tous biens immeubles. »*

***Texte proposé par Michel Lévesque: Adopté à la majorité***

*«****L’acquisition de biens immeubles n’est pas souhaitée par l’Association et doit faire l’objet d’une autorisation préalable par les membres lors d’une réunion annuelle ou spéciale avec un quorum de 51% des membres.***

***Note : Un bien immeuble, classé comme “immeuble”, constitue une catégorie de biens caractérisée par le fait qu’il ne peut être déplacé (terrain, arbre, bâtiment, composa*nt*e fixée de façon permanente). Il s’oppose à un bien meuble.****»*

*IL EST RÉSOLU à la majorité d’adopter le texte proposé tel que présenté.*

* 1. **Adoption du budget 2021-22 de l’ARLÉ et cotisation 2021 - Adopté à l’unanimité**

D’abord, Guy-Francis souligne qu’il s’agit d’une première pour l’Association. Le CA a décidé de présenter la planification projetée des recettes et des déboursés de l’année courante pour approbation par les membres. Ce budget tient compte de coûts associés aux projets planifiés par l’équipe et des revenus anticipés.

Guy-Francis présente les “Prévisions budgétaires 2021-2022”, document remis au début de la séance. Lien vers le PDF : [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/09/310_ARLE-2021-2022-Previsions-budgetaires_AGA.pdf).

Budget pour l’ARLÉ : (excluant le budget prévisionnel du comité 50e)

des recettes attendues de 4 568$

des déboursés prévus de (5 865$)

pour un déficit opérationnel de (1 297$) qui sera absorbé par les fonds actuellement disponibles.

*IL EST RÉSOLU à l’unanimité d’adopter les prévisions budgétaires tel que présenté.*

* 1. **Règlement 242 - RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE**

Guy-Francis précise que le règlement 242 est le résultat de beaucoup de discussions dans le passé et le sera encore dans les prochaines années. Un bilan est attendu en septembre, au 31 août 2021, 147 embarcations non motorisées et 47 avec moteur ont été enregistrées pour le lac Émeraude.

Plusieurs commentaires reliés à la tarification annuelle ont été soulevés. Le défi de l’ARLÉ est de s’assurer que les sommes payées par les résidents pour ce projet soient réinvesties pour les lacs dans le futur.

La vignette a été créée pour être vue à distance mais Réjean Lavoie signale son mécontentement face à la grosseur de la vignette.

* 1. **Réfection du chemin Nord et Eau de source au lac Blanc**

Réfection du chemin Nord : Claude Lambert résume la conversation qu’il a tenue avec le responsable de la voirie, Guy Cauchon. L’extrémité du chemin Nord sera améliorée à l’automne afin de faciliter le retour de la charrue et la réfection des ponceaux avec des puits absorbants sera réalisée au plus tard en 2022.

Eau de source du lac Blanc : Claude constate que plusieurs membres présents utilisent la source d’eau. Les rumeurs que la source serait fermée ont été démenties, le propriétaire du terrain qui utilise lui-même l’eau à la source, souhaite poursuivre l’accès. Guy Cauchon, responsable de la voirie, a confirmé à Claude que les analyses d’eau se poursuivent. Il va s’assurer que la Municipalité reprenne la transmission du rapport régulier des analyses au CA de l’ARLÉ. L’ARLÉ reste vigilante afin de maintenir ce service aux membres.

1. **Comité Bienvenue**

Claude Lambert, responsable du comité, rappelle aux membres l’objectif de ce comité qui vise à rencontrer les nouveaux résidents au lac Émeraude afin de leur faire connaître l’ARLÉ et, les informer et les sensibiliser aux bonnes pratiques environnementales sur la bande riveraine. Pierre Laganière ou Carole Robitaille sont impliqués avec Claude lors des visites.

1. **Comité Environnement**

Carole Robitaille, responsable du comité, présente les membres qui composent le comité environnement: Pierre Laganière, François Bolduc (biologiste), Guy Dumas, Alain Girard, Guy-Francis Julien, Robert Lauriault et Michel Lévesque. Elle mentionne l’appui important des bénévoles qui répondent présents aux activités spéciales, telle que la corvée pour l'éradication de la Renouée du Japon qui s’est tenu le 7 août dernier, à laquelle une quinzaine de personnes ont participé.

Carole présente les actions ciblées pour l’année 2021-2022 qui sont en lien avec le Plan Stratégique 2021-2026 :

*Orientation 1 : Maintenir un lac oligotrophe et une bande riveraine en santé*

Les mesures de transparence du lac Émeraude prisent par Pierre Laganière à l’été 2021 sont:

en Juillet = 20 pieds

le 5 août = 24 pieds

le 19 août = 30 pieds

**pour une moyenne = 25 pieds (lac ultra-oligotrophe), 7,62 m**

Ces mesures sont consignées dans une base de données du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du Ministère de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques. Tout le monde peut consulter cette base de données, le lac Émeraude détient l’appellation “Ultra-Oligotrophe”.

Au lac à la Hache, la mesure de transparence prise le 21 août est de 6 pieds, 1,82 m. De plus, Pierre Laganière et Carole ont constaté :

* Un lac peu profond;
* Une eau foncée;
* Pas d'espèces exotiques envahissantes.

Une démarche pour l’inscription du lac à la Hache au RSVL est entamée afin de mesurer, entre autres, le phosphore et le carbone organique dissous (COD, ce qui nous donnera plus d’information sur l’état du lac). Nous avons l’appui du Parc naturel régional de Portneuf (PNRP) duquel le lac à la Hache fait partie.

*Orientation 2 : Protéger la forêt et gérer les menaces à la qualité de l’eau du lac (environnement externe au lac)*

* La Renouée du Japon (4 endroits de surveillance)

La corvée d’éradication en face du 3587, côté SUD, a eu lieu le 7 août, une quinzaine de personnes ont participé, on les remercie chaudement, cela aurait été impossible sans eux.

Un nouvel emplacement a été détecté près de l’adresse 3595, une inscription en fait mention. Comme elle est située en bordure du chemin, une lettre à la Municipalité a été envoyée afin de l’aviser et lui demander de l’éradiquer.

* La phragmite :

Les 4 endroits surveillés sont sous contrôle.

* L’herbe à poux :

Pas de corvée cette année, très peu et arrachée.

Carole rappelle aux membres que la coupe d’arbres sur les terrains requiert l’obtention d’un permis auprès de la Municipalité.

**Projet de revégétalisation des berges en collaboration avec la CAPSA et la Municipalité**

Carole souligne la présence de Mme Chantale Leblanc de la CAPSA, technicienne en milieu naturel certifiée en science de l'environnement, venue pour nous parler du projet de revégétalisation des berges..

Carole explique que la Municipalité de St-Ubalde accepte de financer 2 000$ pour la revégétalisation de nos berges au lac Émeraude. Le 23 juillet, 4 riverains ont obtenu les conseils de Mme Leblanc. L’objectif est de revégétaliser les berges et de limiter l’écoulement de l’eau de ruissellement vers le lac. La participation au projet comprend l’achat de 10 arbustes pour chaque riverain avec une plantation à l’automne.

En après-midi du 23 juillet, Carole a effectué un tour de lac avec Mme Leblanc sur le ponton de Pierre Laganière et accompagnée de Brigitte Pineau et Guy-Francis Julien. Selon l’experte, l’état de la bande riveraine s’est amélioré de belle façon depuis sa visite en 2015 mais il reste des problématiques pouvant provoquer des transports de sédiments et quelques bandes riveraines à améliorer.

Tant qu’au budget alloué par la Municipalité, Carole signale qu’il reste des dollars et donc la possibilité de faire d’autres visites en septembre. Les résidents intéressés peuvent s’adresser directement à Carole (environnement@lelacemeraude.com).

**Présentation de Mme Chantale Leclerc, CAPSA**

* Des explications sur le *rôle de la bande riveraine*:

La bande riveraine (BR) est l’épiderme du lac. Constituée de végétations, d’arbustes et d’arbres, elle protège le lac du ruissellement. Les arbres sont des pompes à phosphate en profondeur et les arbustes en bordure font ombrage et aident à maintenir l’eau fraîche et oxygénée.

La BR est de 10 à 15 mètres selon la pente du terrain.

Mme Leclerc fait quelques recommandations aux résidents :

* + éviter le sol à nu, sans surface imperméable;
	+ ralentir le ruissellement de l’eau en dirigeant l’eau vers une pente faible;
	+ observer l’eau qui ruisselle sur le terrain durant une forte pluie, à l’entrée au lac, l’eau devrait être claire;
	+ revégétaliser les zones à nu;
	+ semer avec le mélange éco-riverain conçu par la CAPSA en vente à St-Alban, possibilité d’achat de groupe;
	+ maintenir des zones de non-circulation, la végétation reprendra naturellement;
	+ contrôler l’eau du toit ;
	+ éviter l'érosion sur le terrain.
* Des questions sont soulevées sur la présence des*castors* au lac :

Mme Leclerc précise que les castors sont protégés par la loi sur la protection de la faune. Ils peuvent être trappés seulement s’ils créent des dommages à nos maisons, à nos chemins ou au niveau de l’eau. Autrement, il est recommandé d’installer un grillage à la base des arbres à protéger pour une hauteur de 3 pieds, le grillage à poule ne serait pas assez solide. Parmi les arbres favoris des castors, on retrouve le peuplier et le bouleau jaune.

**Dossier des fosses septiques**

Michel Lévesque, responsable de ce dossier, précise qu’il y a 750 installations septiques sur le territoire de St-Ubalde. La Municipalité veut revoir les critères de caractérisation des fosses (conforme vs non conforme). Le RALSU a formé un groupe de travail dont le mandat consiste à informer les résidents et à formuler des recommandations. Présentement, ce groupe de travail est constitué de 3 membres des lacs Émeraude, Blanc et Perreault, et 3 représentants de la Municipalité. Des capsules d’informations seront transmises aux membres au moment jugé opportun.

1. **Comité Protection-Sécurité :**

En l’absence de Marc Godin, répondant au sein du CA, Réjean Lavoie, co-responsable du comité, résume les faits saillants.

Plusieurs initiatives réalisées :

* Installation de 2 caméras dont une avec photos et l’autre avec enregistrement de vidéos, les emplacements demeurent secret pour maximiser leur efficacité;
* Une 3e caméra sera installée sur le côté Nord, un lien Wi-Fi illimité est requis, nous sommes encore à la recherche d’un emplacement avec un résident volontaire;
* L’ARLÉ a acquis un *burin* qu’elle met à la disponibilité des résidents, il est disponible au 3611 chemin du lac Émeraude Sud;
* Plusieurs messages de sensibilisation ont été publiés sur Facebook, particulièrement lors des périodes à risque élevé d’incendie et en rapport avec la sécurité nautique.

**Suivi du plan d’actions pour l’année 2021-22**

* Un système d'ancrage des bouées a été ajusté pour laisser des défenses blanches 5 pieds sous l'eau en permanence;
* On regarde pour mettre des lumières DEL sur les bouées.

Réjean recommande aux membres d’aviser l’ARLÉ en situation de vol. Les images captées par les caméras pourraient être extraites. De même, plusieurs caméras individuelles sont aussi en action et pourraient être exploitées.

Il est déploré par un membre qu’il arrive qu’une bétonnière ou un poids lourd ne se rende pas au bout du chemin pour faire demi-tour et utilise des entrées privées ce qui peut occasionner des bris. De plus, ces camions ne respectent pas la limite de vitesse et roulent trop rapidement.

Ce même membre se demande si son voisin, qui loue régulièrement son chalet, avise des locataires des mesures de protection de l’eau du lac en vigueur au lac Émeraude. Guy-Francis rappelle que, selon nos règles administratives, il est de la responsabilité du membre d’informer son locataire des règles et règlements du lac Émeraude. Consulter l’article 3.7 Devoirs et responsabilités des membres sur le site de l’ARLÉ ([Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/regles-administratives-de-lassociation-adopte-aga-2020/)) :

« *Location de chalet : En tout temps, le membre demeure responsable de ses locataires, et est également lié à toutes les règles administratives de l’Association ainsi qu’aux règlements du Lac. Le membre qui loue son chalet doit informer ses locataires qu’ils sont tenus de les respecter.* »

Finalement, Réjean Lavoie transmet un avertissement aux conducteurs de VTT à l’effet que ceux-ci devraient porter un casque de protection en tout temps.

1. **Comité Loisirs et sentiers**

Claude Lambert, responsable du comité, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui participent à la vie active au lac Émeraude, toute saison confondue. Notamment : Daniel Coallier, Andrée Turcot, Dominique Julien, Marie-Josée Lafleur, Pierre Laganière, Maxime et Robert Lauriault, Réjean Lavoie, Louis Ouellet, Patrick St-Cyr, Charles Verrette et la collaboration de Stéphane Sauvageau pour les sentiers.

Claude résume les principales activités réalisées au cours de l’année :

* La parade à Léon a eu lieu le 17 juillet, un franc succès. On a compté une quinzaine d’embarcations décorées et nous avons été surpris du nombre de chalets et de quais décorés. C’était franchement beau à voir. Merci de votre participation et on se dit à l’an prochain pour une parade du cinquantième qui devrait être encore plus impressionnante.
* L’épluchette sur l’eau à compter de 14h aujourd'hui. Le mérite de l’organisation appartient à André Turcot et Daniel Coallier, nous les en remercions grandement.
* Des sentiers pédestres à votre portée, avec plusieurs bénévoles, nous avons balisé, entretenu et rendu facile d’accès à 2 sentiers pédestres;
	+ Sentier du lac à la Hache : accessible à partir d’un quai situé sur le côté NORD, en direction de la petite plage



* + Sentier du Belvédère : accessible au bout du chemin côté SUD



* + Union des 2 sentiers : balisage en cours
* À l’hiver 2021, plusieurs bénévoles ont entretenu des sentiers sur le lac pour le ski de fond classique et patin, la marche, le fat bike. Nous remercions énormément Patrick St-Cyr, Robert et Maxime Lauriault, Charles Verrette et Louis Ouellet. Ceux-ci donnent temps et équipements au bénéfice des résidents et de leurs proches.
1. **Comité 50e-2022 : On avance !**

Christyne Turcot, co-responsable, présente les membres qui ont collaboré à l’élaboration de la programmation des activités en 2022. Elle nomme Igor Timofeev, co-responsable, Nathalie Labbé, Denis Simard, Guy Plante et Charles Verrette.

Christyne a le plaisir de détailler le sommaire des activités prévues et les prévisions budgétaires pour célébrer le 50ième anniversaire de l’existence de l’ARLÉ. Un document a été envoyé aux membres par courriel le 31 août dernier. (Lien vers le PDF : [Cliquez ici](https://lelacemeraude.com/wp-content/uploads/2021/10/2021-08-31-Pour-tous_Sommaire-des-activites-50e.pdf))

*N’oubliez pas d’inscrire les activités planifiées à votre agenda, notamment : le 31 décembre 2021 avec les feux d'artifice.*

Christyne mentionne que la générosité de nombreux commanditaires a permis d’amasser près de 50% des recettes. Les contributions de l’ARLÉ et de plusieurs membres comptent pour près de 30%. La recherche de commandites se poursuit et Christyne encourage les résidents à participer, plus les sommes recueillies seront élevées, moins il en coûtera aux participants et plus les activités seront grandioses.

Un manque à gagner de 2 320$ reste à combler sur des dépenses projetées de près de 15 000$.

***Un remerciement spécial à nos généreux commanditaires à ce jour***:

*Don Émeraude - 500$ et plus*:

* Entreprises Électro-Blais
* Pharmaprix Ann Labrecque
* Louis Garneau Sports
* ADNIA Conseils
* Volcan Design

*Don Or - 250$ et plus*

* Caisse Populaire St-Ubalde
* Intermarché St-Ubalde
* Écolopeintres
* Garneau Cuisines
* Arboriculture St-Germain
* HP Terrassement

*Don Argent - 150$ et plus:*

* Robert Lauriault
* Pain, Pain, Pain
* Les produits Attitude
* St-Casimir Auto Polaris
* Donald Denis courtier immobilier
* Déplacement de maison Réjean Lavoie
* Électricité Genest
* Lortie Construction

1. **Élection des administrateurs : Aucune nouvelle élection**

Aucune élection n’est requise, les administrateurs en place sont d’accord à poursuivre leur mandat.

1. **Varia**
	1. Élections municipales :

Guy-Francis rappelle aux membres que les élections municipales le 7 novembre prochain et qu’il est possible de s’inscrire sur la liste électorale et voter par correspondance en en faisant la demande par écrit. Pour obtenir de l’information, [cliquez ici](https://saintubalde.com/wp-content/uploads/2021/09/Avis-public-delection-Vote-par-correspondance.pdf)

Guy-Francis mentionne que Louis Ouellet, résident au lac Émeraude, se présente comme conseiller.

1. **Levée de l’assemblée**

L’assemblée se termine à 12h10.

**Annexe A - LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l’AGA**

**Total : 47 membres, 63 personnes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***No*** | ***Nom*** | ***Nb personnes*** |
| *3010* | *Denis Simard et Johanne Dion* | *2* |
| *3033*  | *Hélène Delisle et Guy Plante* | *1* |
| *3041* | *Nathaly Labbé et Philippe Caron* | *1* |
| *3043* | *Andrée Turcotte et Daniel Coallier* | *2* |
| *3045* | *Charles Normand et M-A Poudrier* | *1* |
| *3071**3128* | *Patrick St-Cyr et M-C Dubé* | *1* |
| *3075* | *Lynda Lirette et Marc Lacroix* | *2* |
| *3077* | *Nathalie Bussière et Alain Girard* | *1* |
| *3114* | *Pierre Laganière*  | *1* |
| *3116* | *Paulette Beaupré* | *1* |
| *3122* | *François Bolduc et Donna Goodwin* | *2* |
| *3124* | *Ann Labrecque et Jean-Christophe Scholtes* | *1* |
| *3132* | *Rémy Vaillancourt* | *1* |
| *3138* | *Claude Lambert* | *1* |
| *3142* | *Jean Cardinal* | *1* |
| *3200* | *M-Monique Rompré et J-Y Rompré* | *1* |
| *3220* | *Benoît Rompré et Chantale Bédard* | *1* |
| *3230* | *Lise Trottier et Adrien Nadeau* | *1* |
| *3240* | *Lyne Therrien, Alex et M-Ève Bélanger* | *1* |
| *3250* | *Stella Phaneuf, Simon et Jeff Turmel* | *1* |
| *3310* | *Sonia Lamontagne et Claude Pineault* | *2* |
| *3355* | *Danielle Harvey et Michel Brouillette* | *2* |
| *3405* | *Christyne Turcot et Michel Roy* | *2* |
| *3425* | *Pierre Turcot* | *1* |
| *3445* | *Carole Robitaille et Yves Marineau* | *2* |
| *3475* | *Robert Parent, M-F Tremblay* | *1* |
| *3551* | *Marie-Josée Lafleur et Charles Verrette* | *2* |
| *3555* | *Brigitte Pineau et Guy-Francis Julien* | *3* |
| *3563* | *Guy Dumas et Louise Lafleur* | *2* |
| *3565* | *Nathalie Santerre et Daniel Bolduc* | *2* |
| *3567**3569* | *Lisa Veilleux et Médéric Tardif* | *1* |
| *3571* | *Bernard Labelle et Véronique Martineau* | *2* |
| *3573* | *Nancy Bédard et Gilles Duquette* | *1* |
| *3585* | *Igor Timofeev* | *1* |
| *3593* | *Lise Lapointe* | *1* |
| *3595* | *Hélène Parent et Jean Migneault* | *2* |
| *3599* | *Rolande Hamelin et Florent Tessier* | *1* |
| *3601* | *Michel, Louis et Bruno Lévesque* | *1* |
| *3605* | *Alice Cyr et Daniel Cantin* | *2* |
| *3607* | *Pierre Mainguy* | *1* |
| *3611* | *Manon Morin et Réjean Lavoie* | *1* |
| *3613* | *Aline Demers et Christian Brisson* | *2* |
| *3615* | *Robert Lépine* | *1* |
| *3617* | *Sylvie Lauzon et Louis Ouellet* | *1* |
| *3705* | *Jean-Louis Veilleux* | *2* |